UNEP

CBD

Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

CBD/SBSTTA/23/3
19 août 2019

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES
Vingt-troisième réunion
Montréal, Canada, 25-29 novembre 2019
Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Note de la Secrétaire exécutive

CONTEXTE

1. Au paragraphe 13 de la décision 14/5, la Conférence des Parties prie la Secrétaire exécutive, en consultation avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, et dans la limite des ressources disponibles :

a) D'examiner les nouvelles informations scientifiques et techniques, notamment en tenant compte des connaissances traditionnelles et des conclusions du rapport spécial du GIEC sur les effets du réchauffement planétaire de 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels et les voies d'émission de gaz à effet de serre connexes, dans le contexte du renforcement de la réponse mondiale à la menace du changement climatique, du développement durable et des efforts pour éradiquer la pauvreté, concernant :

i) les impacts des changements climatiques sur la diversité biologique et les communautés qui dépendent des services et fonctions écosystémiques, notamment les peuples autochtones et les communautés locales;

ii) le rôle et l'intégrité des écosystèmes dans l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci et la réduction des risques de catastrophe, et la restauration des écosystèmes et la gestion durable des terres;

b) D'établir un rapport sur les conséquences potentielles de ce qui précède pour les travaux de la Convention, aux fins d'examen par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à une réunion qui se tiendra avant la quinzième réunion de la Conférence des Parties;

c) D'élaborer un message ciblé sur la façon dont l'intégrité, les fonctions et les services de la diversité biologique et des écosystèmes contribuent à relever les défis que posent les changements climatiques.

2. Le Secrétariat a préparé le présent rapport en réponse à cette demande. Il contient un sommaire des principales conclusions de l'examen des nouveaux renseignements scientifiques et techniques sur la diversité biologique et les changements climatiques, et de leurs conséquences sur les travaux de la Convention. Une analyse plus détaillée faisant référence aux évaluations et autres documents est présentée dans le document CBD/SBSTTA/23/INF/1.

* CBD/SBSTTA/23/1.

3. La première partie du présent rapport répond au paragraphe 13 a) de la décision 14/5 et présente d'importants messages de l'examen des nouveaux renseignements scientifiques et techniques. Les cinq principales évaluations récentes ci-dessous ont été analysées :

a) *Rapport spécial du GIEC sur les effets du réchauffement planétaire de 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels et les voies d'émission de gaz à effet de serre connexes, dans le contexte du renforcement de la réponse mondiale à la menace du changement climatique, du développement durable et des efforts pour éradiquer la pauvreté*.[1] Le rapport fournit des renseignements sur les changements climatiques prévus et les impacts et dangers potentiels associés; les voies d'émission et les transitions des systèmes correspondants à un réchauffement planétaire de 1,5°C, et sur le renforcement de la réponse mondiale dans un contexte de développement durable et des efforts pour éradiquer la pauvreté;

b) *Rapport spécial du GIEC Océan et cryosphère dans le contexte du changement climatique*.[2] Ce rapport fournit des renseignements sur les aires de haute montagne, les régions polaires, l'élévation du niveau de la mer et les conséquences pour les zones de faible altitude, les côtes et les communautés, les écosystèmes océaniques et marins en évolution et les communautés qui en dépendent, les changements soudains et extrêmes et la gestion des risques;

c) *Rapport spécial du GIEC sur les changements climatiques, la désertification, la dégradation des terres, la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres*. Ce rapport fournit des renseignements sur les interactions terres-climat, la désertification, la dégradation des terres, la sécurité alimentaire, les liens d'interdépendance entre la désertification, la dégradation des sols, la sécurité alimentaire et les flux de gaz à effet de serre, y compris les synergies, les compromis et les choix de réponse intégrés, et la gestion des risques et la prise de décisions dans un contexte de développement durable;

d) *Évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)*. Ce rapport évalue l'état et les tendances concernant la diversité biologique et les services écosystémiques, l'impact de la diversité biologique et des services écosystémiques sur le bien-être humain et l'efficacité des réponses, y compris le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et ses Objectifs d'Aichi pour la biodiversité;

e) *Rapport d'évaluation de l'IPBES sur la dégradation et la restauration des sols*. Ce rapport présente une analyse de l'état des connaissances sur l'importance, les moteurs, l'état et les tendances des écosystèmes terrestres. Il met de l'avant des modes de gouvernance, des politiques et des pratiques de gestion pour réduire la dégradation des sols et réhabiliter et restaurer les terres dégradées.

4. Outre ces évaluations, des renseignements ont été tirés des principaux messages de l'atelier sur la Biodiversité et les changements climatiques : Science intégrée pour une politique cohérente, organisé par le Secrétariat en collaboration avec l'IPBES et le GIEC, ainsi que le Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, présenté à Paris, le 18 octobre 2018.[3]

5. Une analyse des documents pertinents publiés après l'émission du Rapport spécial du GIEC sur les effets du réchauffement planétaire de 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels et les voies d'émission de gaz à effet de serre connexes, dans le contexte du renforcement de la réponse mondiale à la menace du changement climatique, du développement durable et des efforts pour éradiquer la pauvreté, a aussi été réalisée. Elle a porté sur les principaux articles présentant des renseignements scientifiques et techniques pertinents. Le document informatif CBD/SBSTTA/23/INF/1 contient une liste complète des références et des sources d'information pour chaque énoncé.

[1] Voir https://www.ipcc.ch/sr15/

[2] Ce rapport sera examiné à la cinquante et unième session du GIEC (20-23 septembre 2019) aux fins d'approbation. Toute information extraite de ce rapport ne pourra être publiée par le Secrétariat qu'après l'approbation officielle par le GIEC.

[3] Principaux messages de l'atelier sur la Biodiversité et les changements climatiques : Science intégrée pour une politique cohérente (CBD/COP/14/INF/22).

6. La deuxième partie du rapport répond au paragraphe 13 b) de la décision 14/5 et débat des conséquences possibles des nouveaux renseignements scientifiques et techniques présentés dans la première partie.

7. La troisième partie présente les recommandations proposées.

I. PRINCIPAUX MESSAGES DE L'ANALYSE DES NOUVEAUX RENSEIGNEMENTS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES SUR LA BIODIVERSITÉ ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

8. *Les changements climatiques et l'appauvrissement de la diversité biologique sont des menaces intimement liées pour le genre humain et doivent être abordés ensemble.* La diversité biologique et les changements climatiques sont interreliés de plusieurs façons. D'une part, la diversité biologique est fortement influencée par les changements climatiques, ce qui a des conséquences négatives sur le bien-être humain et la stabilité à long terme des écosystèmes critiques. D'autre part, la conservation de la diversité biologique, par l'entremise des services écosystémiques qu'elle soutient, apporte une contribution indispensable pour lutter contre les changements climatiques.

9. *La diversité biologique et les écosystèmes jouent un rôle important dans le renforcement de la réponse mondiale aux changements climatiques tout en offrant de nombreux bienfaits.* La protection, la gestion et la restauration améliorées des écosystèmes naturels et gérés peuvent apporter une contribution importante à l'atténuation des changements climatiques causés par l'homme. Les approches fondées sur les écosystèmes peuvent aussi être un élément significatif de l'adaptation aux changements climatiques et de la réduction des risques de catastrophes, et ainsi réduire la vulnérabilité aux changements climatiques des populations, surtout des peuples autochtones et des communautés locales, et des populations subissant les conséquences de manière disproportionnée, de même que des écosystèmes desquels elles dépendent.

A. Conséquences des changements climatiques sur la diversité biologique et les communautés qui dépendent des services et des fonctions écosystémiques, notamment les peuples autochtones et les communautés locales

10. *Les systèmes naturels et humains courent un risque beaucoup plus grand dans un monde où le réchauffement climatique atteint 2°C comparativement à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels, et ces risques sont déjà apparents (à 1°C de plus que les températures des niveaux préindustriels).* Les projections de certains indicateurs révèlent que l'appauvrissement de la diversité biologique peut être deux fois plus élevé et même plus lorsque le réchauffement climatique atteint 2°C au lieu de 1,5°C.

11. Les changements climatiques pourraient avoir les impacts suivants sur les fonctions et les services écosystémiques :

a) La zone terrestre de la Terre subirait une transformation des écosystèmes deux fois plus importante à un niveau de réchauffement climatique de 2°C comparativement à une augmentation de 1,5°C. Les conséquences sur la répartition géographique des espèces à 2°C d'augmentation seraient au moins deux fois plus importantes que les conséquences à 1,5°C. Six pour cent des insectes, 4 pour cent des vertébrés et 8 pour cent des espèces de végétaux perdront près de la moitié de leur répartition géographique déterminée par le climat à un niveau de réchauffement climatique de 1,5°C, comparativement à 18 pour cent des insectes, 8 pour cent des vertébrés et 16 pour cent des végétaux à un niveau de réchauffement climatique de 2°C;

b) Les risques pour la fonctionnalité des écosystèmes, le mésappariement phénologique et les étendues géographiques des principaux insectes pollinisateurs de cultures sont moins élevés à un niveau de réchauffement climatique de 1,5°C qu'à un niveau de réchauffement climatique de 2°C ou plus;

c) Les occasions de propagation des espèces envahissantes et les risques qui s'y rapportent sont généralement inférieurs à un niveau de réchauffement climatique de 1,5°C par rapport à un niveau de 2°C;

d) Les écosystèmes forestiers, leur diversité biologique, leurs fonctions et leurs services courront des risques accrus tels que des incendies de forêt, des événements météorologiques extrêmes et la propagation d'espèces envahissantes, de parasites et de maladies à un niveau de réchauffement climatique de 2°C comparativement à un niveau de 1,5°C;

e) L'augmentation de la température des océans, l'acidification des océans et l'affaiblissement des parcours et des mouvements de circulation des océans ont entraîné des changements géographiques et des impacts en cascade pour les espèces marines;

f) Les écosystèmes côtiers ont subi la même dégradation que les écosystèmes océaniques à cause de la pression accrue exercée par l'élévation du niveau de la mer, l'érosion des berges causée par les orages, l'eutrophisation et un niveau plus élevé de l'activité humaine destructive. Ces causes de la dégradation des écosystèmes côtiers ont des conséquences sur les principaux organismes marins tels que les herbiers de phanérogames, les forêts de mangroves et les récifs coralliens (voir la figure 1);

g) La répartition et l'abondance des récifs coralliens ont diminué d'environ 50 pour cent au cours des 30 dernières années. Les impacts sur les récifs coralliens devraient atteindre une ampleur beaucoup plus importante dans un milieu dont le réchauffement atteint un niveau de 2°C par rapport à un niveau de 1,5°C. De récentes évaluations indiquent avec certitude que les récifs coralliens diminueraient de 70 à 90 pour cent à un niveau de réchauffement atteignant 1,5°C et de plus de 99 pour cent à un niveau de réchauffement atteignant 2°C. Ainsi, bien que certains récifs coralliens puissent survivre dans un contexte de réchauffement climatique de 1,5°C de plus, ils disparaîtront presque tous à un niveau de réchauffement de 2°C (voir la figure 1).

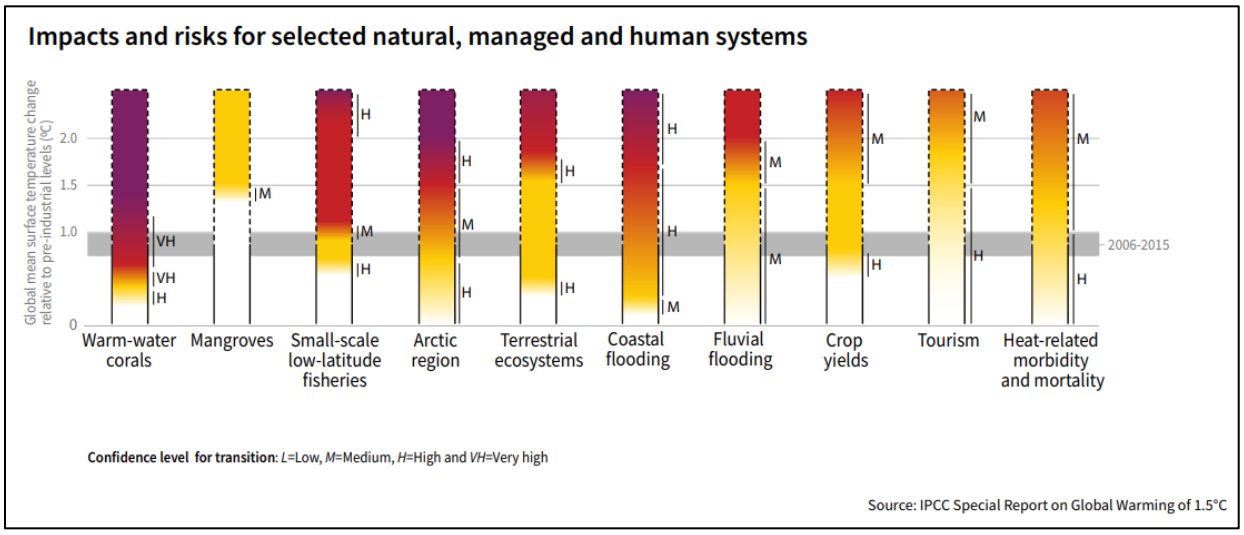

Figure 1 : Conséquences du niveau de réchauffement de la planète sur les impacts et les risques pour certains systèmes naturels, gérés et humains.

La couleur mauve indique la possibilité d'un niveau très élevé d'impact ou de risques graves et un risque important d'irréversibilité, ou de persistance des dangers en lien avec le climat, jumelés à une capacité d'adaptation limitée à cause de la nature du danger ou de l'impact/risque. Le rouge indique des impacts/risques graves et répandus, le jaune indique que les impacts/risques sont détectables et attribuables aux changements climatiques, avec un niveau de certitude moyen, et le blanc indique qu'aucun impact n'est détectable ni attribuable aux changements climatiques.

12. **Les changements climatiques pourraient avoir les impacts suivants sur les communautés et les modes de subsistance qui dépendent de la diversité biologique et des fonctions et services écosystémiques :**

a) *La concurrence pour l'utilisation des terres et la production alimentaire peut avoir un impact négatif et exacerber les changements dans le rendement des cultures et la sécurité alimentaire à long terme attribuables aux changements climatiques*. La réduction du rendement des cultures mondiales et de la nutrition mondiale sera plus importante à un niveau de réchauffement climatique de 2°C par rapport à un niveau de 1,5°C. Les changements climatiques devraient aussi avoir des conséquences

indirectes sur le bétail, à cause des changements dans la qualité des aliments pour les animaux, la propagation des parasites et des maladies, et des changements dans la disponibilité des ressources en eau;

b) *Les changements dans les parcours de circulation des océans causés par le réchauffement de la surface de l'eau peuvent avoir des conséquences importantes pour les industries et les personnes qui dépendent de la pêche pour leur alimentation et leur subsistance, notamment les peuples autochtones et les communautés locales*. Limiter le réchauffement climatique à 1,5°C devrait atténuer les risques pour la biodiversité biologique et les écosystèmes marins, ainsi que leurs fonctions et services pour les humains, comparativement à un réchauffement climatique de 2°C. Les changements climatiques devraient réduire la production primaire nette des océans de 3 à 10 pour cent et la biomasse de poissons de 3 à 25 pour cent d'ici la fin du siècle. Les changements climatiques devraient également avoir un impact négatif sur la sécurité des fruits de mer, ce qui augmenterait le risque pour la santé nutritionnelle des communautés qui consomment de grandes quantités de fruits de mer, telles que les peuples indigènes et les communautés locales vivant sur les côtes;

c) *Les changements climatiques devraient avoir des impacts sur plusieurs indices de la qualité de l'eau dans les lacs et les bassins-versants* tels que les niveaux de chlorure dans l'eau potable, les concentrations en oxygène et en éléments nutritifs, les impacts associés aux changements dans l'utilisation des terres, et la production annuelle d'azote et de phosphore, pour lesquels les conséquences négatives pour chacun sont supérieures à un niveau de réchauffement de 2°C qu'à un niveau de 1,5°C. Toute augmentation d'un degré du réchauffement climatique peut aussi entraîner l'expansion de la surface terrestre globale, ce qui entraînera une augmentation marquée des risques de ruissellement et d'inondation, accroissant ainsi le niveau d'exposition des communautés et des écosystèmes, et des communautés vulnérables telles que les petites îles et les zones côtières de faible altitude, y compris les peuples autochtones;

d) *Les changements climatiques menacent les écosystèmes et la diversité biologique sur lesquels reposent toutes les dimensions de la santé humaine.* Les fonctions et les services écosystémiques modulent la santé physique et psychologique, tandis que la diversité biologique, par la diversité de ses espèces et des gènes, procure des choix pour l'alimentation et les médicaments aux humains qui font face à un avenir incertain. Les changements climatiques peuvent compromettre ces fonctions et services aux humains en les rendant plus vulnérables au stress lié au climat, tel que l'étendue, le caractère saisonnier et l'intensité des maladies infectieuses liées au climat;

e) *Tous les pays subissent les impacts des changements climatiques, mais les pauvres, les personnes vulnérables et les personnes les moins responsables du problème sont touchés de façon disproportionnée.* Les impacts négatifs des changements climatiques sont souvent répartis de façon disproportionnée, notamment auprès de vastes populations de peuples autochtones et des communautés les plus pauvres du monde qui dépendent des fonctions et des services des écosystèmes pour leur subsistance, leur existence et leur santé, et peuvent intensifier les inégalités, surtout chez les peuples marginalisés en raison de leur sexe, de leur âge, de leur race, de leur classe, de leur caste, de leur caractère autochtone et de leur situation de handicap.

B. Rôle et intégrité des écosystèmes en qui concerne l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, la réduction des risques de catastrophe, la restauration des écosystèmes et la gestion durable des terres

13. *La protection et la conservation de la diversité biologique et des écosystèmes sont essentielles afin de conserver et d'accroître la résilience et de réduire la vulnérabilité des écosystèmes et des gens aux effets nuisibles des changements climatiques, et maintenir la capacité des écosystèmes d'emmagasiner le carbone.* Les écosystèmes diversifiés, fonctionnant bien et résilients sont mieux en mesure de fournir aux populations des services et des bienfaits plus facilement adaptables aux changements climatiques et à la réduction des risques de catastrophes, et de contribuer à atténuer les changements climatiques. Comme les besoins d'adaptation seront réduits à un niveau de réchauffement climatique de 1,5°C, l'appauvrissement de la diversité biologique et la dégradation des écosystèmes réduisent substantiellement leur résistance et minent leur capacité d'emmagasiner et de séquestrer le carbone, ce qui pourrait entraîner une

augmentation des émissions de gaz à effet de serre. Les aires protégées et autres mesures de conservation de zones, ainsi que la restauration des écosystèmes sont d'importants outils d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci, car elles conservent la diversité biologique et les écosystèmes, de même que leurs fonctions et services.

14. *Des mesures robustes sont nécessaires afin de protéger et d'améliorer les puits de carbone terrestres et océaniques et ainsi freiner le réchauffement climatique sous les 2°C et plus près du 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, et réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant de la consommation de combustibles fossiles et autres activités industrielles et agricoles.* Aucune mesure ne peut à elle seule réaliser la réduction des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère nécessaire pour limiter le niveau de réchauffement climatique à 1,5°C. Les approches fondées sur les écosystèmes pour l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, dont la conservation de la diversité biologique, la réduction de la dégradation des écosystèmes, la restauration des écosystèmes et la gestion durable des sols (« solutions naturelles ou solutions climatiques naturelles ») pourraient permettre de réaliser un tiers de l'atténuation abordable du CO_2 d'ici à 2030 et ainsi procurer plus de 66 pour cent de chances de maintenir le réchauffement sous les 2°C. Ces approches, lorsqu'elles sont bien conçues et gérées, peuvent aussi offrir des bienfaits pour la diversité biologique et la subsistance. Ces mesures sont habituellement plus rentables et immédiatement accessibles, et peuvent donc être mises en œuvre en priorité et « sans regret ». Les mesures fondées sur les terres ne pourront pas à elles seules permettre d'atteindre les objectifs pour le climat, mais elles demeurent un élément important d'un effort collectif.

15. *Les ambitions nationales cumulatives découlant des contributions nationales déterminées ne permettent pas, dans leur situation actuelle, d'atteindre les cibles de l'Accord de Paris.* Les ambitions doivent être considérablement accrues pour atteindre l'objectif de réchauffement de la planète de 1,5°C. Les mesures d'atténuation naturelles ou fondées sur les écosystèmes pourraient contribuer à élever les ambitions, et à réduire les compromis et favoriser la synergie des mesures en lien avec les changements climatiques, la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et les Objectifs de développement durable. La façon de gérer les stocks de carbone peut jouer un rôle important dans les efforts d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci, et aussi renverser l'appauvrissement de la diversité biologique et la dégradation des terres et des écosystèmes. Investir simultanément dans la restauration des écosystèmes, la réhabilitation des pâturages et des terres agricoles, et des moyens d'améliorer de manière durable la productivité agricole peut contribuer à la fois à lutter contre les changements climatiques, la dégradation des sol et l'appauvrissement de la diversité biologique, et à améliorer la sécurité alimentaire.

16. *Le boisement et les mesures bioénergétiques peuvent avoir des incidences négatives importantes sur les systèmes alimentaires et agricoles, la diversité biologique et les autres fonctions et services écosystémiques.* Le déploiement de la bioénergie à très grande échelle, qui comprend la capture et le stockage du CO_2, envisagé dans certains scénarios d'atténuation, pourrait avoir d'importantes incidences négatives sur la diversité biologique et la sécurité alimentaire en raison des changements dans l'utilisation des terres. Il faut s'attarder aux conséquences directes et indirectes des changements dans l'utilisation des terres, notamment en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre, l'eau, les contraintes en matière de nutriments et les changements dans l'albédo, lorsque des mesures bioénergétiques et fondées sur la biomasse sont envisagées, afin de s'assurer que ces mesures contribuent à atténuer les changements climatiques sans compromettre indûment la diversité biologique, la sécurité alimentaire, la résistance des écosystèmes et l'adaptation aux changements climatiques. Des mesures de protection écologiques doivent être mises en place afin d'éviter des pertes potentiellement dévastatrices et à long terme pour la diversité biologique et les écosystèmes, leur résilience et leur intégrité.

17. *La séquestration du carbone dans le sol est un mode d'élimination du dioxyde de carbone posant peu de risques pour l'utilisation des terres et de l'eau et peut avoir des impacts positifs pour l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, la réduction de l'appauvrissement de la diversité biologique et le renversement de la dégradation des sols.* Améliorer la séquestration du carbone dans le

sol par la gestion durable des terres, et la conservation et la restauration des écosystèmes, peut aussi améliorer le taux de nutriments dans le sol, la fertilité des sols et la sécurité alimentaire.

18. *Les besoins d'adaptation seront moins élevés à un niveau de réchauffement climatique de 1,5°C qu'à un niveau de 2°C.* Les écosystèmes, et les systèmes alimentaires et de santé feront face à un moins grand nombre de difficultés à s'adapter aux changements climatiques à un niveau de réchauffement climatique de 1,5°C qu'à un niveau de 2°C, et l'intégrité et la capacité d'adaptation des écosystèmes seront compromises dans des scénarios d'émissions élevées. La capacité de la diversité biologique et des écosystèmes de s'adapter aux conséquences des changements climatiques dépendra largement du niveau d'engagement de tous les joueurs du monde à réduire leurs émissions. De fortes ambitions en matière de réduction des émissions mondiales aident les écosystèmes à améliorer davantage l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci.

C. Lutter contre les moteurs communs sous-jacents des changements climatiques et de l'appauvrissement de la diversité biologique

19. *Les changements climatiques peuvent exacerber les pressions exercées sur les systèmes naturels en interagissant avec les moteurs de l'appauvrissement de la diversité biologique tels que les changements dans l'utilisation des terres et les espèces exotiques envahissantes.* Il est important d'aborder la question des impacts des changements climatiques dans le contexte de l'interaction avec les moteurs de l'appauvrissement de la diversité biologique et de la dégradation des écosystèmes, et de leur résilience et leur capacité de répondre aux impacts des changements climatiques.

20. *Plusieurs moteurs directs (p. ex., les changements dans l'utilisation des terres et de la mer) et la plupart des moteurs indirects (p. ex., la consommation d'aliments, de matières et d'énergie) de l'appauvrissement de la diversité biologique et des changements climatiques sont les mêmes. Lutter contre ces moteurs communs doit faire partie intégrante des efforts pour relever ces deux défis*. Les changements dans l'utilisation des terres peuvent entraîner une augmentation des gaz à effet de serre, la réduction du potentiel de séquestration, l'appauvrissement de la diversité biologique et une réduction de la résilience des écosystèmes, et compromettre leur capacité d'adaptation. Trouver une solution aux changements de comportement et aux habitudes de consommation, telles qu'une consommation excessive de viande, pourrait réduire la pression exercée sur la diversité biologique et les changements climatiques.

21. *Les mesures de réponse aux changements climatiques qui augmentent la diversification au sein des systèmes alimentaires, telles qu'une consommation et une production durables, la réduction de la perte et du gaspillage d'aliments et les changements alimentaires, peuvent servir à apporter de nombreux bienfaits à la diversité biologique, pour les changements climatiques, la restauration des sols, la sécurité de l'eau et alimentaire, et la santé humaine.* Les changements alimentaires et la réduction de la perte et du gaspillage d'aliments peuvent faciliter la transition vers des systèmes alimentaires à faibles émissions de gaz à effet de serre en réduisant la pression exercée sur les terres. Des choix alimentaires plus durables, qui comprennent une alimentation mieux équilibrée et des aliments à base de végétaux, peuvent réduire la demande de reconversion des terres, ce qui réduirait l'appauvrissement de la diversité biologique et créerait davantage d'occasions de prendre d'autres mesures pour les terres qui auraient des bienfaits pour la diversité biologique, l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci.

II. CONSÉQUENCES SUR LES TRAVAUX DE LA CONVENTION

22. L'examen des renseignements fournis dans la première partie de ce rapport met en évidence les principaux points suivants :

a) Des mesures urgentes et d'envergure pour lutter contre les changements climatiques et leurs impacts sur la diversité biologique et les communautés s'imposent afin de réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité;

b) Il faut se pencher sur les nombreux moteurs de l'appauvrissement de la diversité biologique afin d'accroître la résistance des écosystèmes aux changements climatiques;

c) Les facteurs en lien avec les changements climatiques doivent être intégrés à la conception et la gestion des aires protégées et autres mesures de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique;

d) Les solutions naturelles ont un vaste potentiel de contribution à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci et à la réduction du risque de catastrophes;

e) Il est important de tenir compte des impacts possibles des mesures de réponse aux changements climatiques sur la diversité biologique;

f) Plusieurs moteurs sous-jacents de l'appauvrissement de la diversité biologique sont communs et la lutte contre ces derniers doit faire partie intégrante des efforts pour relever les deux défis.

Ces points seront abordés dans les sous-parties B à F ci-dessous. Certains points d'ordre général sont abordés dans la sous-partie A. Les résultats concernant le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et la réalisation de la Vision 2050 « Vivre en harmonie avec la nature » sont abordés dans la partie G, et la partie H présente des occasions de synergie en matière de financement et de mobilisation des ressources.

23. Une multitude de renseignements pertinents sur ces questions ont déjà été élaborés au titre de la Convention et ceux-ci doivent entrer en ligne de compte au même titre que l'expérience des Parties dans la mise en œuvre de la Convention. Cette partie présente un aperçu et une analyse des travaux passés et actuels sur les liens d'interdépendance entre la diversité biologique et les changements climatiques au titre de la Convention par rapport aux récents résultats présentés dans la partie I, qui ont pour but de définir les répercussions et de cerner les lacunes possibles.

24. La Conférence des Parties a adopté, à sa dixième réunion, une décision exhaustive sur la diversité biologique et les changements climatiques (décision X/33), qui offre aux Parties une orientation sur les moyens de conserver, d'utiliser de façon durable et de restaurer la diversité biologique et les services écosystémiques tout en contribuant à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci. L'orientation découle des travaux du Deuxième groupe spécial d'experts techniques sur la diversité biologique et les changements climatiques.[4]

25. Bien qu'elle ait été adoptée en 2010, l'orientation donnée au paragraphe 8 de la décision X/33 demeure pertinente dans le contexte des nouveaux renseignements scientifiques et techniques. L'orientation porte sur les considérations essentielles de l'évaluation des impacts des changements climatiques sur la diversité biologique, la réduction des impacts des changements climatiques sur la diversité biologique et la subsistance fondée sur la diversité biologique, les approches fondées sur les écosystèmes comme mesure d'atténuation et d'adaptation, la réduction des impacts des mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci, et l'établissement des valeurs et les mesures d'encouragement.

26. Les changements climatiques sont aussi un facteur dans d'autres programmes de travail de la Convention. L'Étude détaillée des questions intersectorielles sur la biodiversité et les changements climatiques[5] entreprise en 2010 a cerné plusieurs éléments des changements climatiques et orientations dans d'autres programmes de travail de la Convention. Une mise à jour est fournie dans le document CBD/SBSTTA/23/INF/1. L'étude révèle que la majorité des programmes contiennent certaines références aux changements climatiques, mais rares sont ceux qui fournissent des renseignements sur les activités précises visant à intégrer les changements climatiques.

27. Outre les programmes de travail adoptés dans des décisions, plusieurs initiatives, questions intersectorielles, plans et stratégies relevant de la Convention font référence aux changements climatiques

[4] Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (2009). Connecting Biodiversity and Climate Change Mitigation and Adaptation: Report of the Second Ad Hoc Technical Expert Group on Biodiversity and Climate Change. Montréal, Cahier technique n° 41 de la CDB, 126 pages: https://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-41-en.pdf

[5] UNEP/CBD/SBSTTA/14/6.

(p. ex., l'approche par écosystèmes, les espèces exotiques envahissantes, la stratégie mondiale pour la conservation des plantes et le plan d'action à court terme pour la restauration des écosystèmes).

28. Les changements sont également abordés explicitement dans l'Objectif 10 d'Aichi pour la biodiversité sur la réduction des pressions exercées sur les récifs coralliens et autres écosystèmes vulnérables subissant les conséquences des changements climatiques. L'urgence d'agir est reflétée dans la décision, qui fixe à 2015, au lieu de 2020 comme pour la plupart des autres objectifs, la date limite pour la réalisation de l'Objectif 10. L'évaluation mondiale de l'IPBES a révélé que cet objectif n'a pas été atteint en 2015 et que c'est l'objectif pour lequel le moins de progrès a été accompli, car les nombreuses pressions exercées sur les récifs coralliens, dont les pressions exercées par les activités terrestres et les activités marines, sont toujours en forte augmentation. Les conclusions sur l'état des récifs coralliens et autres écosystèmes vulnérables, abordées dans la partie I A, ci-dessus, soulignent l'urgence d'agir, de réduire considérablement les pressions directes exercées sur la diversité biologique et de promouvoir l'utilisation durable.

29. L'Objectif 15, sur l'augmentation de la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone par la conservation et la restauration, ainsi que la contribution à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation, et à la lutte contre la désertification, fait aussi explicitement référence aux changements climatiques.

30. De récentes conclusions mettent en évidence le rôle important de la restauration des écosystèmes pour atténuer les changements climatiques et s'adapter à ceux-ci, ainsi que de nombreux autres bienfaits, justifiant ainsi l'intérêt accru pour la restauration des écosystèmes.

31. D'autres objectifs d'Aichi pour la biodiversité sont aussi liés aux changements climatiques. Le document informatif CBD/SBSTTA/23/INF/1 présente une analyse des 20 objectifs et met en évidence les liens avec les changements climatiques et les conséquences des récentes conclusions.

32. Un important message est issu des récentes évaluations, à savoir le rôle déterminant que la diversité biologique et les écosystèmes peuvent jouer pour réduire les changements climatiques. Ainsi, améliorer l'application de la Convention sur la diversité biologique en général pourrait avoir des avantages pour les deux enjeux.

33. L'orientation offerte au titre de la Convention pourrait être amendée afin d'aborder plus explicitement les liens entre la diversité biologique et les changements climatiques, mais il est important de souligner qu'améliorer l'application de ces décisions existantes contribuerait de façon importante à réduire les impacts des changements climatiques sur la biodiversité et les communautés.

A. Lutte contre les changements climatiques et leurs impacts sur la diversité biologique et les communautés

34. Il existe désormais une mine de renseignements sur les impacts observés et prévus des changements climatiques sur la diversité biologique et les communautés (comme indiqué dans la partie I A). Les récentes évaluations des changements climatiques ont permis de dégager un message important, à savoir que tout réchauffement, aussi faible soit-il, exacerbe les impacts sur la diversité biologique, les écosystèmes et le bien-être humain. Cela signifie qu'il est critique et plus urgent que jamais de répondre aux conséquences des changements climatiques sur la diversité biologique pour que les écosystèmes puissent maintenir leur capacité de fournir des services essentiels au bien-être humain, et ainsi accroître leur capacité de réduire la vulnérabilité aux changements climatiques

35. Plusieurs décisions de la Conférence des Parties abordent les impacts des changements climatiques sur la diversité biologique et offrent une orientation sur les moyens de réduire ces impacts (notamment les décisions IX/16, X/33, XI/21, XIII/4 et 14/5).

B. Lutte contre les nombreux moteurs de l'appauvrissement de la diversité biologique afin d'accroître la résistance aux changements climatiques

36. Le Deuxième groupe spécial d'experts sur la diversité biologique et les changements climatiques[6] a démontré que les changements climatiques interagissent avec les autres pressions telles que les changements dans l'utilisation des terres et les pertes d'habitats qui en découlent, les espèces exotiques envahissantes et le dérangement causé par les incendies. Par exemple, les changements climatiques sont très susceptibles de faciliter la propagation et l'établissement des espèces exotiques envahissantes et d'influencer l'incidence d'incendies. Ces pressions peuvent à leur tour amplifier les impacts des changements climatiques en entraînant la fragmentation et la dégradation des écosystèmes. Il est donc essentiel d'examiner les conséquences des changements climatiques dans le contexte des pressions interdépendantes et des effets cumulatifs des moteurs.

37. Les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité classés sous le but stratégique B du plan stratégique visant à réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et favoriser l'utilisation durable contribuent directement à réduire les pressions non liées au climat afin d'accroître la résistance des écosystèmes aux impacts des changements climatiques : L'Objectif 5 porte sur la perte d'habitats; l'Objectif 6 demande la gestion durable de la pêche; l'Objectif 7 demande une agriculture, une aquaculture et une exploitation forestière durables; l'Objectif 8 vise à réduire la pollution; l'Objectif 9 aborde les espèces exotiques envahissantes et l'Objectif 10 porte plus particulièrement sur les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et autres écosystèmes vulnérables touchés par les changements climatiques et l'acidification des océans.

38. Les récifs coralliens sont considérés comme un des écosystèmes subissant le plus de pressions à l'échelle mondiale et sont les plus vulnérables aux changements climatiques, comme indiqué ci-dessus. La quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, publiée en 2014, révèle que selon les éléments probants existants, l'intérêt pour la réalisation de l'Objectif 10 a été détourné et que des mesures accélérées importantes sont nécessaires pour renverser cette situation. Ainsi, dans sa décision XII/23, la Conférence des Parties a adopté une série d'actions prioritaires[7] pour atteindre l'objectif 10 d'Aichi pour les récifs coralliens et les écosystèmes étroitement associés. Ces actions prioritaires actualisent la version antérieure du plan de travail spécifique sur le blanchiment corallien (appendice à l'annexe I de la décision VII/5) et ont pour but de soutenir la gestion des récifs coralliens et des écosystèmes apparentés en tant que systèmes socioécologiques en transformation à cause des conséquences interactives de diverses sources de stress. L'application accrue de ces actions est plus urgente que jamais.

39. Une orientation semblable pourrait être développée pour lutter contre les menaces que subissent d'autres écosystèmes vulnérables recensés dans les récentes évaluations, tels que les écosystèmes de régions montagnardes et polaires, et autres écosystèmes côtiers et marins, surtout les mangroves, les herbiers et les forêts de varech. Cette orientation pourrait aussi comprendre la prise en compte des interactions entre les divers moteurs, ainsi que des facteurs aggravants.

C. Réseaux et conception des aires protégées

40. La conservation par zones est une des mesures de politique les plus efficaces pour protéger l'intégrité des écosystèmes, réduisant ainsi les impacts des changements climatiques sur la diversité biologique. Les aires protégées ont un potentiel d'atténuation grâce à leur capacité de stockage du carbone, qui leur permet de stocker le carbone contenu dans les végétaux et le sol, et de séquestration du carbone qui se retrouve dans les écosystèmes naturels, ainsi qu'un rôle d'adaptation que leur confèrent la protection et le maintien des écosystèmes, l'atténuation des conséquences locales des changements

[6] Voir : Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (2009). Connecting Biodiversity and Climate Change Mitigation and Adaptation: Report of the Second Ad Hoc Technical Expert Group on Biodiversity and Climate Change. Montréal, Cahier technique n° 41 de la CDB, 126 pages: https://cbd,int/doc/publications/cbd-ts-41-en.pdf

[7] Présentées dans l'annexe à la décision XII/23, et aussi présentées dans un livret : https://www.cbd.int/doc/publications/cbd-aichi-target-10-en.pdf

climatiques, et la réduction des risques et des impacts des événements extrêmes tels les orages, la sécheresse et l'élévation du niveau de la mer.

41. L'objectif 11 d'Aichi pour la biodiversité vise à conserver au moins 17 pour cent des eaux terrestres et intérieures, et 10 pour cent des aires marines et côtières, surtout des aires d'importance pour la diversité biologique et les services écosystémiques, au moyen de réseaux d'aires protégées bien reliés, gérés efficacement et équitablement et représentatifs sur le plan écologique, et autres mesures de conservation des terres efficaces, et de les intégrer à des paysages terrestres et marins plus vastes d'ici à 2020. Bien que le volet quantitatif de l'objectif 11 d'étendre les aires protégées terrestres et marines soit sur la bonne voie et sera sans doute atteint, plusieurs autres éléments nécessitent encore beaucoup d'attention.

42. Les systèmes d'aires protégées doivent intégrer les enjeux des changements climatiques à la gestion et la conception, afin qu'ils atteignent leurs objectifs de conservation. Par exemple, la prise en compte des changements d'habitats attribuables aux changements climatiques peut modifier substantiellement les aires protégées de diversité biologique indigène. Les chercheurs sont en voie de développer des bases de données et des outils de visualisation à haute résolution qui cartographient les menaces liées au climat qui guettent la biodiversité régionale.[8] Les récentes évaluations révèlent que les changements de biome devraient toucher des aires deux fois plus vastes à un niveau de réchauffement climatique de 2°C qu'à un niveau de 1,5°C.

43. Des efforts supplémentaires pourraient cibler la prise en compte des changements climatiques dans l'identification des aires d'importance, dont les aires marines protégées, afin de veiller à ce que les aires protégées soient représentatives écologiquement, bien reliées et intégrées, et gérées efficacement et équitablement. La cartographie des modèles mondiaux de la diversité biologique a débuté et ils seront intégrés dans des outils interactifs qui éclaireront les décisions.[9]

44. Les aires de conservation indigènes peuvent elles aussi jouer un rôle important dans la séquestration du carbone tout en renforçant la connectivité et la résistance des écosystèmes, en maintenant les services écosystémiques essentiels et en supportant les modes de subsistance fondés sur la diversité biologique.

D. Solutions naturelles pour l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, et la réduction des risques de catastrophes

45. Les preuves et la reconnaissance du rôle de la diversité biologique et des écosystèmes pour satisfaire aux divers objectifs augmentent, comme en témoignent les récentes évaluations scientifiques du GIEC et de l'IPBES.

46. La décision X/33 décrit l'adaptation fondée sur les écosystèmes comme étant l'utilisation de la diversité biologique et des services écosystémiques en tant que composants d'une stratégie d'adaptation globale afin d'aider les gens à s'adapter aux conséquences néfastes des changements climatiques. Elle a pour but de maintenir et d'accroître la résistance et de réduire la vulnérabilité des écosystèmes et des personnes aux conséquences néfastes des changements climatiques. La Conférence des Parties, dans cette même décision, invite les Parties à mettre en œuvre des approches fondées sur les écosystèmes pour favoriser l'adaptation.

47. L'adaptation fondée sur les écosystèmes gagne en popularité à l'échelle mondiale, alors que de plus en plus d'études de cas et autres documents révèlent que l'adaptation fondée sur les écosystèmes est une méthode souple, économique et applicable à grande échelle de réduire les impacts des changements climatiques, tout en offrant de nombreux bienfaits, tels que la conservation de la diversité biologique, la réduction de la pauvreté, le développement durable, l'atténuation des changements climatiques et la gestion des risques de catastrophes.

[8] Tels qu'AdaptWest, une base de données pour la planification de l'adaptation aux changements climatiques en Amérique du Nord, https://adaptwast.databasin.org/

[9] Tels que « Map of Life » https:33mol.org/

48. De plus, certaines preuves soutiennent l'hypothèse de l'existence d'un lien entre un niveau élevé de diversité des espèces et un niveau plus élevé de séquestration du carbone, et une plus grande diversité biologique peut accroître la résilience des écosystèmes et leurs stocks de carbone associés aux dérangements. Les méthodes de gestion qui maintiennent ou restaurent la diversité biologique peuvent soutenir l'efficacité des efforts fondés sur les écosystèmes pour atténuer les changements climatiques.[10]

49. Les travaux entrepris au titre de la Convention accordent beaucoup d'importance à la mise en évidence du rôle de la diversité biologique et des écosystèmes pour atténuer les changements climatiques, s'adapter à ceux-ci et réduire les risques de catastrophes. Le Secrétariat continue à collaborer étroitement avec les partenaires concernés afin de soutenir la conception et la mise en œuvre d'approches fondées sur les écosystèmes.

50. Les processus de planification efficaces d'adaptation aux changements climatiques doivent prendre en compte les renseignements sur la diversité biologique et leur intégration aux processus de planification pertinents. Les Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques se sont engagées à élaborer des plans d'adaptation nationaux et autres processus de planification de l'adaptation. L'évaluation de la vulnérabilité et des risques fondés sur la science est une étape importante de la formulation des processus de planification. La prise en compte des informations sur la diversité biologique et les services écosystémiques est essentielle afin de connaître à fond les moteurs et les impacts des changements climatiques qui influencent la vulnérabilité aux changements climatiques et les risques. De plus, les approches fondées sur les écosystèmes présentent souvent des solutions économiques pour l'adaptation aux changements climatiques qui devraient être prises en ligne de compte dans un processus de planification à l'adaptation intégré. L'obtention de ces liens logiques exige une coordination systématique des processus de planification qui, malheureusement, sont souvent gérés en tant que processus parallèles et de ce fait, ratent des occasions utiles d'accroître l'efficacité et l'impact.

51. L'adaptation fondée sur les écosystèmes, tout comme les autres activités d'adaptation, comporte sa part de complexité, d'incertitude et de risque. La Conférence des Parties, dans sa décision XIII/4, demande l'élaboration de lignes directrices facultatives pour la conception et l'application efficace d'approches fondées sur le climat pour l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophes. Ces lignes directrices facultatives ont été adoptées par la Conférence des Parties à sa quatorzième réunion et publiées dans le Cahier technique n° 93 de la CDB.[11] Le rapport développe les travaux relatifs aux approches par écosystèmes pour l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophes réalisés au cours des dernières années, dont un rapport de synthèse sur les expériences associées aux approches fondées sur les écosystèmes pour l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophes (Cahier technique n° 85 de la CDB)[12] élaboré en réponse à la décision XII/20, qui cerne les enseignements tirés ainsi que les lacunes et les difficultés de la mise en œuvre d'approches fondées sur les écosystèmes pour l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophes. Les rapports fournissent des renseignements sur les principes, les protections et les outils, ainsi qu'un cadre de travail souple pour la planification et la mise en œuvre d'approches fondées sur les écosystèmes, afin d'aider les pays à intégrer les approches fondées sur les écosystèmes dans leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, et aussi dans d'autres politiques sectorielles.

---

[10] Gestion des écosystèmes dans le contexte de l'atténuation des changements climatiques : Analyse des connaissances actuelles et des recommandations en soutien à l'atténuation fondée sur les écosystèmes qui s'étendent au-delà des forêts terrestres (UNEP/CBD/SBSTTA/20/INF/3).

[11] Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (2019). *Voluntary guidelines for the design and effective implementation of ecosystem-based approaches to climate change adaptation and disaster risk reduction and supplementary information*. Cahier technique n° 93 de la CDB. Montréal, 156 pages. Publié sur le site https://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-93-en.pdf

[12] Lo, V. (2016). *Synthesis report on experiences with ecosystem-based approaches to climate change adaptation and disaster risk reduction*. Cahier technique n° 85 de la CDB. Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Montréal, 106 pages. Publié sur le site : https://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-85-en.pdf

52. Bien que les solutions naturelles pour lutter contre les changements climatiques aient retenu énormément d'attention au cours des dernières années et sont de plus en plus intégrées aux stratégies et plans d'action nationaux, plusieurs lacunes et défis subsistent. Une analyse des solutions naturelles dans un contexte de contributions déterminées au niveau national révèle que 130 signataires de l'Accord de Paris (66 pour cent) ont inclus des solutions naturelles dans leurs contributions déterminées au niveau national. Cent trois signataires ont inclus des solutions naturelles en tant qu'outil d'adaptation et 27 les ont incluses en tant que stratégie d'atténuation des changements climatiques. La protection, la restauration ou le boisement des forêts terrestres, les écosystèmes côtiers et marins et les bassins-versants, dont les terres humides, surtout les forêts, sont les stratégies d'adaptation naturelles les plus couramment mises en œuvre ou planifiées. Les écosystèmes des montagnes, des prairies et des pâturages ont été mentionnés beaucoup moins souvent, malgré leur importance pour le stockage du carbone et autres services écosystémiques. Bien que plusieurs contributions déterminées au niveau national aient présenté une vision bien formulée pour une adaptation naturelle, moins de sept pour cent des contributions déterminées au niveau national ayant mis de l'avant des solutions naturelles en tant qu'outil d'adaptation ont proposé des cibles mesurables d'adaptation. L'absence de ces cibles met en péril la capacité d'évaluer les progrès dans l'atteinte des cibles d'adaptation.

53. Le temps est venu d'aller au-delà de la théorie et des principes, et de créer des outils concrets pour prendre des décisions et mettre en œuvre des solutions naturelles. Accroître les travaux pour étendre le bassin d'éléments probants des approches fondées sur les écosystèmes, dont la quantification de l'efficacité, et l'élaboration de cibles pour mesurer les progrès, contribuerait à justifier l'intégration des solutions naturelles dans les plans et les politiques, et améliorer la mise en œuvre. Les données et l'expérience sur le terrain pourraient contribuer à valider la rentabilité et à établir des principes et des normes pour faciliter l'intégration dans les instruments de politiques d'adaptation internationales et les politiques nationales d'adaptation. Des travaux dirigés par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) sont en cours afin de fixer une norme mondiale de conception et de vérification des solutions naturelles.[13] Cet exercice a pour but de créer une compréhension commune et un consensus de ce qui constitue une bonne solution naturelle afin de garantir la qualité, la crédibilité et l'efficacité des solutions naturelles.

54. Les nouvelles évaluations scientifiques démontrent clairement que réduire la dégradation des sols et restaurer les terres dégradées est une solution appréciable à de nombreux défis. En appliquant des mesures de protection adéquates, l'augmentation de la restauration des écosystèmes pourrait représenter une participation importante à l'atténuation des changements climatiques tout en contribuant aux objectifs de diversité biologique, à la sécurité alimentaire et autres objectifs de développement durable.

55. Dans sa décision XIII/5, la Conférence des Parties a adopté un plan d'action à court terme sur la restauration des écosystèmes en tant que cadre de travail souple pour des mesures immédiates pour la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et d'autres cibles et objectifs internationaux convenus. Les éléments clés pour optimiser les bienfaits et minimiser les impacts négatifs de la restauration des écosystèmes sur la diversité biologique, tels qu'éviter le boisement des prairies et des écosystèmes constitués naturellement d'arbres de faible hauteur et prévenir l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, sont présentés en annexe à la note de la Secrétaire exécutive sur les aires protégées et la restauration des écosystèmes UNEP/CBD/SBSTTA/20/12. Des orientations supplémentaires et des outils de restauration des écosystèmes développés au titre de la Convention et par des organisations et des initiatives partenaires sont présentées dans les documents informatifs UNEP/CBD/SBSTTA/20/INF/35 et UNEP/CBD/SBSTTA/20/INF/36. D'autres orientations sur la restauration des écosystèmes sont fournies dans les décisions XI/16 et XII/19.

56. Bien que la restauration des écosystèmes dégradés soit mentionnée à l'article 8 f)) de la Convention, le sujet n'a été abordé que tout récemment comme programme indépendant au titre de la Convention. Comme il est devenu urgent d'utiliser tout un éventail de méthodes pour atteindre les

[13] https://www.iucn.org/theme/ecosystem-management/about/our-work/a-global-standard-nature-based-solutions

objectifs sur les changements climatiques, dont la restauration de vastes aires de terres dégradées, des travaux supplémentaires pourraient être entrepris pour aider les pays à profiter de tous les nombreux bienfaits des mesures de restauration. La proclamation de l'Assemblée générale des Nations Unies de faire de 2021-2030 la Décennie des Nations Unies sur la restauration des écosystèmes[14] devrait accroître le soutien politique, la recherche scientifique et le financement, et ainsi augmenter considérablement la restauration des écosystèmes. Il sera important de veiller à ce que la diversité biologique soit au programme des conversations.

E. Impacts possibles des mesures de réponse aux changements climatiques sur la diversité biologique

57. Le réchauffement climatique peut être limité à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels, mais cette réalisation exigera des transitions sans précédent dans tous les aspects de la société et l'application de tout un éventail de mesures. Sans une planification soignée et des évaluations adéquates, certaines de ces mesures pourraient avoir des conséquences négatives involontaires sur la diversité biologique. Par contre, elles offrent la possibilité de lutter contre les changements climatiques tout contribuant de façon positive aux objectifs pour la diversité biologique, et vice versa.

58. De récentes évaluations ont révélé que certaines mesures visant à atténuer les changements climatiques pourraient avoir des conséquences négatives graves sur la diversité biologique et même sur les émissions de gaz à effet de serre. Il faut s'attarder aux conséquences directes et indirectes des changements dans l'utilisation des terres, notamment les émissions de gaz à effet de serre, l'eau, les contraintes en matière de nutriments et les changements dans l'albédo, lorsque des mesures bioénergétiques et fondées sur la biomasse sont envisagées, afin de s'assurer que ces mesures contribuent à atténuer les changements climatiques sans compromettre indûment la diversité biologique, la sécurité alimentaire, la résistance des écosystèmes et l'adaptation aux changements climatiques.

59. Les analyses reposant sur des scénarios développés à partir de modèles d'évaluation intégrés peuvent fournir une perspective importante sur les synergies et les compromis entre les différentes approches pour atténuer les changements climatiques car elles modélisent et représentent plusieurs interactions complexes entre les différents éléments du système terrestre.[15]

60. Plusieurs décisions prises au titre de la Convention reconnaissent la nécessité d'accroître les conséquences positives et de réduire les conséquences négatives des mesures d'atténuation des changements climatiques et des mesures d'adaptation de la diversité biologique. Une orientation a notamment été élaborée sur l'augmentation des conséquences positives et la diminution des conséquences négatives des activités d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci en réponse au paragraphe 7 d) de la décision XII/20, qui recommande l'application de l'approche par écosystème, la prise en compte des connaissances traditionnelles et la pleine participation des peuples autochtones et des communautés locales, ainsi que des autres parties prenantes, la réalisation d'évaluations stratégiques environnementales et d'études d'impact sur l'environnement, l'intégration de la valeur de la diversité biologique et des services écosystémiques au processus décisionnel, sans oublier le suivi et l'évaluation, et la gestion adaptative.[16]

61. Il existe tout un éventail de mesures en lien avec les forêts pouvant potentiellement offrir d'importants bienfaits pour la conservation, notamment la réduction des émissions associées au déboisement et à la dégradation des forêts, la conservation des forêts, la gestion durable des forêts et l'augmentation des stocks de carbone forestier. La mesure dans laquelle ces activités offrent ces bienfaits dépend de la façon et de l'endroit où elles sont appliquées. Par exemple, des activités fondées sur les forêts qui ne visent qu'à atténuer les changements climatiques, telles que la plantation de monocultures

[14] Voir la résolution 73/284, datée du 1er mars 2019, de l'Assemblée générale.

[15] L'évaluation des méthodologies d'analyse des scénarios et de la modélisation de la diversité biologique et des services écosystémiques de l'IPBES est pertinente à cet égard.

[16] Orientations pour améliorer les conséquences positives et diminuer les conséquences négatives des activités d'adaptation aux changements climatiques sur la diversité biologique (UNEP/CBD/SBSTTA/20/INF/1)

d'espèces d'arbres exotiques à croissance rapide, pourraient compromettre la diversité biologique et le bien-être humain, et même le potentiel de stockage à long terme du carbone en diminuant la résilience. Le Secrétariat s'est penché sur les liens entre les forêts et les activités de réponse aux changements climatiques, notamment le lien entre la résilience des forêts, la diversité biologique et les changements climatiques dans le Cahier technique n° 43 de la CDB,[17] et dans le contexte de la réduction des émissions associées au déboisement et à la dégradation des forêts, la conservation des stocks de carbone des forêts, la gestion durable des forêts et l'amélioration des stocks de carbone forestier dans les pays en développement dans le Cahier technique n° 59 de la CDB.[18] Ces liens sont aussi abordés dans plusieurs décisions de la Conférence des Parties (dont les décisions XI/19, X/33 et IX/5).

62. En ce qui concerne l'utilisation de biocombustibles, la Conférence des Parties, dans sa décision IX/2, exhorte les Parties de promouvoir les conséquences positives et de minimiser les conséquences négatives de la production de biocombustibles et de leur utilisation sur la diversité biologique et la subsistance des peuples autochtones et des communautés locales, et dans sa décision X/37, prie la Secrétaire exécutive d'examiner les outils et les approches, ainsi que les lacunes dans la production durable des biocombustibles. Cette information est présentée dans le Cahier technique n° 65 de la CDB.[19]

63. Les mesures plus spéculatives pour atténuer les changements climatiques, telles que la géoingénierie liée au climat, retiennent de plus en plus d'attention depuis quelque temps. Les conséquences possibles des techniques de géoingénierie sur la diversité biologique, et les facteurs sociaux, économiques et culturels connexes, ainsi que les mécanismes de réglementation de la géoingénierie liée au climat, ont fait l'objet d'études détaillées en réponse à la décision X/33, et les conclusions de ces études ont été publiées dans le Cahier technique n° 66 de la CDB.[20] Un rapport actualisé[21] fondé sur les rapports scientifiques pertinents tels que le cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat a aussi été préparé en réponse à la décision XI/20.

64. Les activités d'adaptation doivent être accompagnées de mesures de sauvegarde car elles peuvent représenter une menace directe, par la destruction d'habitats, comme dans le cas de l'érection de murs de protection, ce qui peut voir des conséquences sur les écosystèmes. La menace peut aussi être indirecte, par l'introduction de nouvelles espèces, comme dans le cas de la mariculture ou l'aquaculture. Les lignes directrices facultatives pour la conception et la mise en œuvre efficace des mesures fondées sur les écosystèmes pour l'adaptation au climat et la réduction des risques de catastrophes adoptées par les Parties dans la décision 14/5 (abordées de façon plus détaillée dans la partie II D ci-dessus) contiennent des principes et mesures de protection pertinents.

65. Les politiques entourant les mesures d'atténuation et d'adaptation doivent tenir compte des besoins des gens, de la diversité biologique, de la production alimentaire et de la concurrence avec les autres services écosystémiques et l'utilisation des terres par les communautés locales, et appliquer les principes de bonnes pratiques, les outils et les orientations, surtout pour repérer les compromis et les conséquences potentielles et involontaires des mesures.

---

[17] Thompson, I., Mackey, B., McNulty, S., Mosseler, A. (2009). *Forest Resilience, Biodiversity, and Climate Change. A synthesis of the biodiversity/resilience/stability relationship in forest ecosystems*. Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Montréal. Cahier technique n° 43 de la CDB, 67 pages. https://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-43-en.pdf

[18] Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (2011). *REDD-plus and Biodiversity*. Montréal, Cahier technique n° 59 de la CDB, 68 pages. https://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-59-en.pdf.

[19] Webb, A. and D. Coates (2012). *Biofuels and Biodiversity*. Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique . Montréal, Cahier technique n° 65 de la CDB, 69 pages. https://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-65-en.pdf

[20] Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (2012). *Geoengineering in Relation to the Convention on Biological Diversity: Technical and Regulatory Matters*, Montréal, Cahier technique n° 66 de la CDB, 152 pages. https://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-66-en.pdf

[21] Williamson, P., and Bodle, R. (2016). Update on Climate Geoengineering in Relation to the Convention on Biological Diversity: Potential Impacts and Regulatory Framework. Cahier technique n° 84 de la CDB. Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Montréal, 158 pages. https://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-84-en.pdf

F. Lutte contre les moteurs communs sous-jacents de l'appauvrissement de la diversité biologique et des changements climatiques

66. La diversité biologique a subi des changements sans précédent au cours des 50 dernières années. Ces changements sont le résultat de facteurs directs, tels que les changements dans l'utilisation des terres et de la mer, l'exploitation, les changements climatiques, la pollution et les espèces exotiques envahissantes, et de facteurs indirects ancrés dans les valeurs sociétales et les comportements, notamment les habitudes de production et de consommation, les tendances de la population humaine et le commerce. Bien que le taux de changement varie d'une région à l'autre, le résultat net a été ressenti à l'échelle mondiale, car la diversité biologique fait face à une menace d'une ampleur sans précédent. La tendance négative des fonctions de la diversité biologique et des services écosystémiques devrait se poursuivre ou même s'accentuer dans de nombreux scénarios en réponse à ces moteurs indirects.

67. En plus de créer un taux de consommation plus élevé, la croissance de la population mondiale a donné lieu à des taux d'utilisation de l'eau douce et des terres sans précédent, surtout au détriment des forêts, des zones humides et des prairies de la planète. L'expansion des activités agricoles et de la production agricole a réussi à soutenir l'augmentation de la population mondiale, mais ces changements ont contribué à augmenter les émissions de gaz à effet de serre et à appauvrir la diversité biologique et les services écosystémiques, à part quelques variantes régionales. Le niveau de consommation varie d'un pays à l'autre, mais les conséquences sont ressenties mondialement.

68. Les choix de consommation ont aussi des conséquences déterminantes sur la diversité biologique et les changements climatiques. Les changements alimentaires favorisant les aliments créant moins d'émissions et exigeant moins de terres, tels que ceux favorisant les céréales secondaires, les fruits et légumes, et les protéines animales produites dans des systèmes durables à faibles émissions de gaz à effet de serre, offrent des possibilités substantielles autant pour l'atténuation des changements climatiques que l'adaptation à ceux-ci, tout en ayant d'importants bienfaits connexes pour la santé et la diversité biologique. Les changements alimentaires pourraient à eux seuls contribuer à un cinquième des besoins d'atténuation nécessaires pour limiter le réchauffement climatique à 2°C à une fraction du coût, et allégeraient les pressions sur l'utilisation des terres.[22]

69. Les solutions pour lutter à la fois contre les moteurs directs et indirects de l'appauvrissement de la diversité biologique et les changements climatiques offrent plusieurs synergies. Les voies pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C caractérisées par une faible demande énergétique, une faible consommation de matières et des préférences favorisant fortement des habitudes alimentaires à faibles émissions de gaz à effet de serre, offrent le plus de synergies et exigent le moins de compromis en matière de développement durable. Les changements alimentaires, les rendements plus abondants et la réduction du gaspillage alimentaire peuvent aider à éviter les changements dans l'utilisation des terres aux fins d'agriculture, et les terres ainsi épargnées pourraient être restaurées en habitats naturels. Ces changements exigeraient d'immenses modifications de comportement favorisant des modes de vie à consommation réduite, conformes aux objectifs de développement et de bien-être équitable.

G. Le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et la Vision 2050 « Vivre en harmonie avec la nature »

70. Les tendances négatives accablantes pour la diversité biologique associées aux scénarios des changements climatiques pour l'avenir sont telles que la Vision 2050 de « Vivre en harmonie avec la nature » ne pourra être réalisée que si le réchauffement climatique est maintenu sous les 2°C et même plus près du 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels, faute de quoi les objectifs pour la diversité biologique ne seront pas atteints ce qui nuira à la réalisation de plusieurs Objectifs de développement durable.

71. Les récentes évaluation du GIEC et de l'IPBES renforcent fortement le rôle critique de la diversité biologique dans la réalisation des objectifs de changements climatiques, de la neutralité de la dégradation des sols et du développement durable. Plusieurs mesures prévues pour le développement et

[22] Griscom, B.W. et al., 2017: Natural climate solutions. Proceedings of the National Academy of Sciences, 114(44), 11645–11650, doi:10.1073/pnas.1710465114.

les changements climatiques sont les mêmes que celles nécessaires au soutien de la diversité biologique. Elles offrent des occasions de promouvoir la conservation, l'utilisation durable et la restauration des écosystèmes.

72. Les voies de réalisation de la Vision 2050 devront comporter d'importantes mesures d'atténuation des changements climatiques. Les voies qui évitent ou limitent l'application de mesures pouvant avoir des conséquences potentiellement négatives sur la diversité biologique doivent devenir prioritaires. Ces voies pourraient reposer sur des changements de comportement ou de mode de vie, dont des régimes alimentaires exigeant moins de ressources et réduisant le gaspillage alimentaire et comprendre une réduction rapide des émissions de gaz à effet de serre dans d'autres secteurs. L'évaluation mondiale de l'IPBES et la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* abordent les moyens possibles de réaliser la Vision 2050.

73. Dans sa décision 14/5, la Conférence des Parties demande à la Secrétaire exécutive d'examiner les liens et l'interdépendance entre la diversité biologique et les changements climatiques dans le contexte de la préparation du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, en se fondant sur les rapports et les évaluations du GIEC et de l'IPBES. Les renseignements contenus dans ce rapport pourraient servir de source d'information pour le processus, notamment en soulignant la nécessité d'apporter des changements rapides, de très grande envergure et sans précédent dans tous les aspects de la société afin d'atteindre les objectifs pour le climat, et en mettant en évidence les synergies possibles entre les divers objectifs internationaux et l'importance de minimiser les compromis.

H. Synergies pour le financement et la mobilisation des ressources

74. Le secteur des terres est responsable de près du quart des émissions mondiales de gaz à effet serre.[23] On estime que les solutions naturelles fondées sur le climat, telles que la conservation, la restauration et la gestion améliorée des terres, qui augmentent le stockage du carbone et/ou évitent les émissions de gaz à effet de serre dans les forêts, les terres humides, les prairies et les terres agricoles, contribueraient à un tiers de l'atténuation des changements climatiques.[24] Cependant, malgré cette contribution potentielle élevée, les efforts de séquestration des terres ne reçoivent que moins de 3 pour cent des sommes destinées au climat.[25]

75. Les projets qui maximisent les retombées positives pour la conservation de la biodiversité, la restauration des écosystèmes et l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci peuvent obtenir un soutien financier de plusieurs sources et accroître les investissements, et mobiliser les mécanismes de financement.

76. Les mécanismes de financement liés au climat offrent des occasions d'investir dans des solutions naturelles. Une coordination accrue des différents mécanismes de financement pourrait mobiliser ce potentiel plus efficacement. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Fonds vert pour le climat (FVC) et le Fonds d'adaptation au titre du Protocole de Kyoto de la CCNUCC, entre autres, offrent des possibilités de financement avec les mécanismes en lien avec le climat.

77. L'Accord de Paris a désigné le Fonds vert pour le climat principal fournisseur de ressources financières prévisibles et la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les

[23] Smith P., M. Bustamante, H. Ahammad, H. Clark, H. Dong, E.A. Elsiddig, H. Haberl, R. Harper, J. House, M. Jafari, O. Masera, C. Mbow, N.H. Ravindranath, C.W. Rice, C. Robledo Abad, A. Romanovskaya, F. Sperling, and F. Tubiello, 2014: Agriculture, Forestry and Other Land Use (AFOLU). Tiré de : Climate Change 2014: Mitigation of Climate Change. Contribution of Working Group III to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change [Edenhofer, O., R. Pichs-Madruga, Y. Sokona, E. Farahani, S. Kadner, K. Seyboth, A. Adler, I. Baum, S. Brunner, P. Eickemeier, B. Kriemann, J. Savolainen, S. Schlömer, C. von Stechow, T. Zwickel and J.C. Minx (eds.)]. Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni et New York, NY, États-Unis d'Amérique.

[24] Selon Griscom et al. (2017), les solutions naturelles fondées sur le climat peuvent fournir 37 pour cent de l'atténuation rentable des CO_2 nécessaire d'ici à 2030, et ainsi créer plus de 66 pour cent de chances de limiter le réchauffement climatique sous les 2°C.

[25] Griscom, B.W. et al., 2017: Natural climate solutions. Proceedings of the National Academy of Sciences, 114(44), 11645–11650, doi:10.1073/pnas.1710465114.

changements climatiques a demandé au FEM de soutenir les pays dans la formulation et la mise en œuvre de contributions nationales déterminées et de plans nationaux d'adaptation. Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a émis une notification[26] en 2017 offrant aux correspondants nationaux de la Convention de l'information sur les occasions offertes au titre du FVC, dont des renseignements sur les moyens possibles d'obtenir l'engagement du FVC, et a encouragé la coordination avec les autorités nationales désignées du FVC ou les correspondants, afin de faciliter l'intégration des approches fondées sur les écosystèmes dans les propositions de financement du FVC. Les écosystèmes et les services écosystémiques sont des secteurs de résultats explicites pour le financement du FVC, et un volume croissant d'investissements sont destinés aux résultats transformatifs à cet égard. De plus, un des six critères d'investissement du FVC porte sur la durabilité de l'environnement, qui exige des synergies avec la diversité biologique.

78. Faciliter le flux d'information pour la coordination nationale de la mine d'information que contiennent les stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité, la pertinence de cette information en matière d'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci et les synergies possibles avec les plans nationaux d'adaptation et les programmes de préparation de projets du FVC est un des moyens de renforcer les liens entre les travaux de la Convention et le FVC.

79. Une collaboration accrue avec le FVC pourrait aussi comprendre une collaboration avec le mécanisme de financement de la préparation des projets pour soutenir les entités accréditées (EA), surtout les EA offrant un accès direct, et autres pour la préparation des concepts du projet fondés sur le secteur des résultats des écosystèmes et des services écosystémiques du FVC. Cette collaboration renforcerait les capacités des pays et des EA (surtout les EA offrant un accès direct) à préparer les concepts des projets portant sur les principaux éléments requis pour obtenir l'accès aux ressources du FVC tout en aidant le FVC à atteindre ses objectifs.

80. Le soutien financier provenant de sources nationales peut être plus régulier et offrir plus de souplesse dans les conditions d'allocation, mais les capacités de financement du secteur public sont souvent trop insuffisantes pour être efficaces. Les projets de coopération régionale et internationale peuvent aider à obtenir une mobilisation des ressources et des investissements plus efficaces pour les approches fondées sur les écosystèmes. Par exemple, l'Initiative internationale pour le climat du ministère fédéral de l'Environnement, de la Conservation de la nature et de la Sécurité nucléaire de l'Allemagne finance des projets pilotes sur le climat et la diversité biologique qui aident à intégrer l'adaptation fondée sur les écosystèmes dans les politiques et stratégies. De telles possibilités existent également au niveau régional, notamment par l'entremise du Fonds pour la diversité biologique des Caraïbes et son « mécanisme de financement de l'adaptation fondée sur les écosystèmes. Elles offrent directement des ressources à certains projets d'adaptation nationaux et régionaux fondés sur les écosystèmes dans les Caraïbes.

81. L'intégration des approches fondées sur les écosystèmes au financement climatique est souvent limitée par le peu de connaissances des approches fondées sur les écosystèmes que possèdent les parties prenantes, dont les entités accréditées du FVC. Le Secrétariat pourrait soutenir le renforcement des capacités afin de hausser le niveau de sensibilisation et de connaissance, et d'aider à repérer les possibilités de financement.

82. L'offre de mesures d'encouragement positives pour mettre en œuvre des solutions naturelles et éliminer les subventions nuisibles est une autre mesure rentable qui mérite d'être examinée.

III. RECOMMANDATION SUGGÉRÉE

83. L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques pourrait souhaiter adopter des conclusions qui ressemblent à ce qui suit :

> *L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques*

[26] https://www.cbd.int/doc/notifications/2017/ntf-2017-077-cc-en.pdf

1. *Se réjouit* de l'examen des nouveaux renseignements scientifiques et techniques sur la biodiversité et les changements climatiques et de ses conséquences pour les travaux de la Convention, présenté dans la note de la Secrétaire exécutive[27] et le document d'information qui s'y rapporte;[28]

2. *Recommande* que le Groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 tienne compte des renseignements contenus dans ces documents;

3. *Recommande également* que le Groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et l'Organe subsidiaire chargé de l'application examinent des possibilités de financer des projets sur le climat afin de contribuer au soutien de l'application du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

84. L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques pourrait souhaiter recommander que la Conférence des Parties, à sa quinzième réunion, adopte une décision qui ressemble à ce qui suit :

La Conférence des Parties,

Reconnaissant que les changements climatiques et l'appauvrissement de la diversité biologique sont des défis intimement liés d'une gravité sans précédent qu'il faut relever comme un tout afin de réaliser les Objectifs de développement durable,

Prenant note de la nécessité de maintenir la température mondiale moyenne bien en deçà de 2°C au-dessus des niveaux préindustriels et de poursuivre les efforts pour limiter l'augmentation de la température à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels afin de réduire l'appauvrissement de la diversité biologique et réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité, et que ceci exigera des changements rapides et de grande envergure dans tous les aspects de la société;

Soulignant qu'il faut d'abord lutter contre les changements climatiques en réduisant les émissions anthropiques et utiliser des approches fondées sur les écosystèmes pour atténuer les changements climatiques et réduire le risque de catastrophes,

Rappelant les décisions IX/16, X/33, XIII/4 et 14/5, et plus particulièrement le rôle critique de la diversité biologique et des fonctions et services des écosystèmes dans l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, et la réduction des risques de catastrophes,

1. *Prend note* de l'examen des nouveaux renseignements scientifiques et techniques sur la biodiversité et les changements climatiques et de leurs conséquences sur les travaux de la Convention présenté dans la note de la Secrétaire exécutive[29] et le document d'information qui s'y rapporte;[30]

2. *Confirme* son encouragement aux Parties de promouvoir l'utilisation d'approches fondées sur les écosystèmes (« solutions naturelles ») pour atténuer les changements climatiques et s'adapter à ceux-ci, et réduire les risques de catastrophes;

3. *Invite* les Parties à redoubler d'effort pour intégrer des approches fondées sur les écosystèmes dans les contributions nationales déterminées nouvelles et mises à jour, selon qu'il convient, et lors de l'implantation de mesures nationales au titre de l'Accord de Paris,[31] y compris les plans nationaux d'adaptation et autres processus de planification;

---

[27] CBD/SBSTTA/23/3.

[28] CBD/SBSTTA/23/INF/1.

[29] CBD/SBSTTA/23/3.

[30] CBD/SBSTTA/23/INF/1.

[31] Nations Unies, Recueil des traités, n° d'enregistrement I-54113

4. *Encourage* les Parties, les autres gouvernements et les organisations compétentes à recenser et à réduire au minimum les risques potentiels et les compromis lors de la conception et de la mise en œuvre de mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci, et à améliorer les synergies pour la diversité biologique en utilisant les outils et les orientations existants élaborés au titre de la Convention sur la diversité biologique;

5. *Encourage* les Parties, les autres gouvernements, les agences de financement et le secteur privé à augmenter à l'échelle leurs investissements dans les approches fondées sur les écosystèmes pour atténuer les changements climatiques et s'adapter à ceux-ci, et réduire les risques de catastrophes, dont la restauration des écosystèmes, et de profiter des occasions de synergie entre les mécanismes de financement de la diversité biologique et des changements climatiques;

6. *Demande* à la Secrétaire exécutive, selon la disponibilité des ressources et en collaboration avec les organisations pertinentes :

a) D'offrir une orientation sur les moyens de lutter contre les menaces qui pèsent sur les écosystèmes vulnérables touchés par les changements climatiques et les communautés qui dépendent des services et fonctions des écosystèmes, dont certaines régions montagnardes, écosystèmes polaires, îles de faible altitude, côtes et communautés;

b) D'aider les Parties à repérer les occasions de financement des approches fondées sur les écosystèmes pour atténuer les changements climatiques et s'adapter à ceux-ci, et réduire les risques de catastrophes.

_____